Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 017-211700869-20250414-D20250414_28-DE

COMMUNE DE CHANIERS

Séance du 14 avril 2025

Date de convocation : 08/04/2025

Délibération N° 2025/03/028

Nombre de membres :	
En exercice :	27
Présents :	19
Votants :	24
Quorum :	14

OBJET : URBANISME -TRANSFERT DES VOIES ET RESEAUX DU LOTISSEMENT RUE DES SARMENTS DANS LE DOMAINE PUBLIC

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, MORAUD Laurent, WATTEBLED Stéphane, GIRAUDEAU Samuel, DAVID Claudia, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : MONTALESCOT Eveline pouvoir à GRELET Annie, GAUDIN Christine pouvoir à ALIGANT Sylvie, MACHEFERT VERDON Graziella pouvoir à TUFFET Francine, FOURNALES Sandrine pouvoir à DAVID Claudia, TREFFANDIER Nathalie pouvoir à CARTON Jean-Pierre.

Excusés : LATOUCHE Céline, Le MENI Nadège, GUERIN Florian.

Secrétaire de séance : CARTON Jean-Pierre.

Dans le cadre d'un travail d'inventaire de la voirie communale réalisé avec le Syndicat de la voirie 17, il a été constaté que les parcelles 318, 319, 328 et 329 section AI du Lotissement « rue des Sarments » au village des Essarts (8 pavillons) appartiennent toujours au lotisseur la société SOVI (Sud-Ouest Villages). Il est donc nécessaire d'intégrer les parcelles dans le domaine communal afin d'incorporer le linéaire de voirie, de comptabiliser le kilométrage de voirie dans le tableau de classement de voirie communale.

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 017-211700869-20250414-D20250414_28-DE

Ce lotissement a été réalisé dans les années 80. Une autorisation de lotir n°17 086 85 P0072 a été accordée le 18.03.1986, transférée le 18.06.1986 à la société Trésorim, puis transférée le 23.02.1988 à la société SOVI (Sud-Ouest Villages). La commune assure l'entretien du lotissement depuis de nombreuses années. Il pourrait être proposé à la société SOVI de procéder à la rétrocession du lotissement « rue des Sarments » à l'euro symbolique.

Ainsi, les parcelles AI 328 319 318 et 329 d'une superficie totale de 1097 m², propriété de la société SOVI, pourraient faire l'objet d'une intégration dans le domaine communal qui correspond à la voirie et aux réseaux.
Cet accord doit être concrétisé par un acte notarié. Le classement dans le domaine public communal des parcelles interviendra à compter de la signature de l'acte de transfert de propriété chez le notaire. Les frais de notaire seront à la charge de la société SOVI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
-accepte la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles en section AI parcelles 328, 319, 318 et 329,
-autorise, après rétrocession, Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal, des voies et réseaux du lotissement « rue des Sarments »,
-acte que tous les frais de notaire y compris l'établissement des actes de vente seront à la charge de la société SOVI.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Éric PANNAUD

Le secrétaire de Séance

Jean-Pierre CARTON

MAIRIE DE CHANIERS (Charente-Maritime)

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication ou notification le

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 017-211700869-20250414-D20250414_28-DE

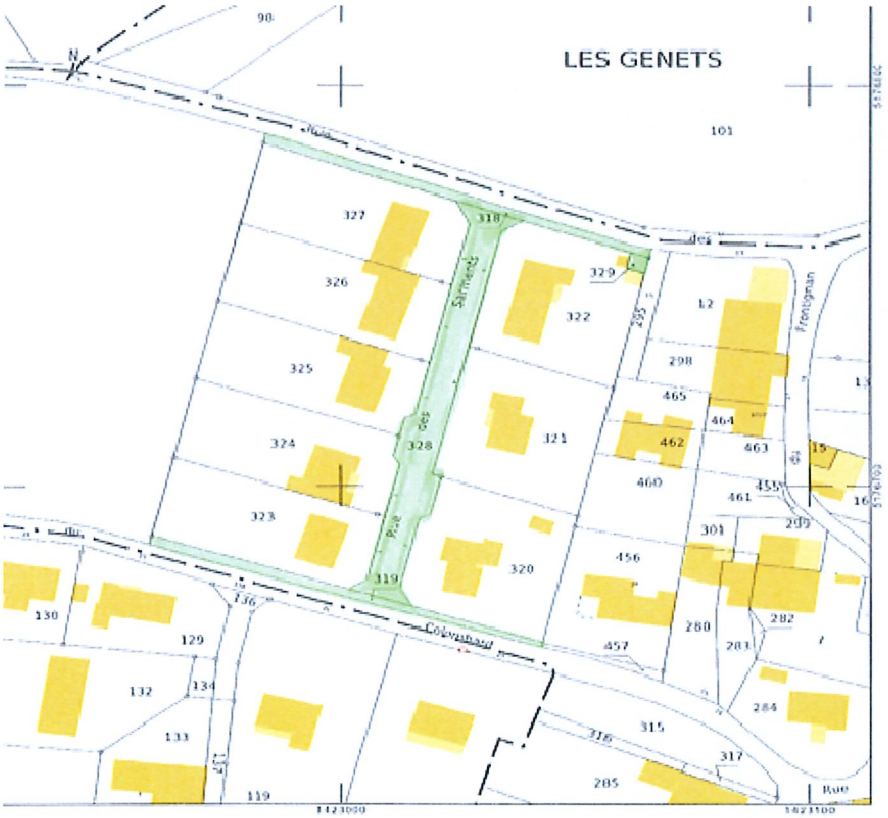

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 017-211700869-20250414-D20250414_28-DE